

# LOI TRAVAIL ET THALES

## DOIS-JE ME SENTIR CONCERNÉ ?

Vélizy, le 9 juin 2016

Voici plusieurs semaines que l'on nous rabâche les oreilles avec cette loi travail. Entre communications gouvernementale, syndicale et médiatique, il est temps de faire un point et que chacun se fasse son opinion.

### « Le droit du travail en France est trop rigide ! »

#### La réalité semble être légèrement différente

Commençons par rappeler l'origine du droit du travail : rétablir le déséquilibre qui existe entre le salarié et l'employeur du fait du lien de subordination. Plutôt louable à notre avis. Et pour l'histoire :

- Mai 2004 : les Lois « Fillon » permettent aux accords d'entreprise de déroger aux accords de branche (un début d'inversion de la hiérarchie des normes).
- 2008 : Loi de Modernisation : création de la rupture conventionnelle, pratique pour se séparer d'un « commun accord ».
- 2013 et 2015 : Loi Macron et Rebsamen facilitent le licenciement économique pour maintien de l'emploi.

### « Du coup, que change ce projet de loi ? »

(loi adoptée à l'Assemblée le 12 mai 2016 grâce au 49-3, on attend la griffe des sénateurs maintenant).

- Elle poursuit l'inversion de la hiérarchie des normes : en terme d'organisation du temps de travail, un accord d'entreprise peut non seulement être inférieur à l'accord de branche mais aussi à la loi !

**La loi n'est donc plus notre socle commun**, le dumping social est donc à la portée des entreprises dans lesquelles le contre-pouvoir syndical est faible (voire inexistant). Et dans un deuxième temps le nivellement par le bas, bien obligé de s'aligner sur cette concurrence naguère déloyale.

Donc le rempart inébranlable que représente votre section CGT de site ne va bientôt plus peser grand-chose, privé du bouclier législatif. On sait que certains pensent que la CGT ne sert plus à rien depuis longtemps, **pour les autres votre soutien moral ou actif nous est plus que jamais nécessaire.**

- Elle permet le licenciement économique par anticipation de problèmes économiques. Et pour le prouver une simple baisse de prise de commandes sur quelques trimestres (le nombre dépend de la taille de l'entreprise). La logique de licencier pour se prémunir de problèmes économiques qui obligeraient à licencier nous échappe...
- Pour le reste, suivez le lien, il y a tout ce qu'il faut pour comprendre :

<http://www.decryptageloittravail.cgt.fr/>

### « Aujourd'hui, le salarié est trop protégé et a donc moins envie de travailler »

Est-ce vraiment ça le problème de nos entreprises ? La fainéantise de leurs salariés ? Sans occulter des cas isolés (mais que chacun aime rappeler comme pour mieux se valoriser soi-même), il nous semble qu'au contraire la conscience professionnelle dicte le travail du plus grand nombre. Comment transformer cette conscience en motivation ? Vous pouvez croire que la solution est en affaiblissant le statut du CDI. La CGT croit plutôt que la force du projet collectif serait davantage motivante. Elle croit que les dirigeants ont choisi pour les salariés la solution qui les dispense d'être de véritables meneurs d'homme, des visionnaires qui garantiraient les succès futurs des entreprises. En gros la solution de facilité...comme le glandeur du bureau d'à-côté en quelque sorte.

## Et pendant ce temps-là à THALES...

Les résultats sont excellents, les perspectives très bonnes mais les directions ne semblent pas très disposées à embaucher. Elles préfèrent essayer de négocier des accords de flexibilité sans aucune garantie pour l'emploi !!! Après, libre à vous de continuer à croire que le problème vient des syndicats en général, de la CGT en particulier...

**Sinon Mobilisez-vous !**

**Cette réforme va impacter votre vie  
et celle de vos enfants pour les années à venir**

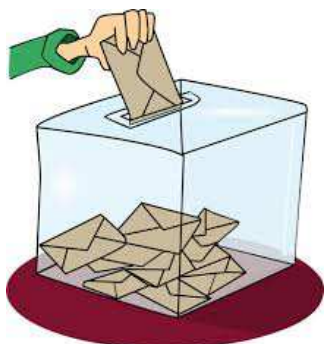


## MANIFESTATION NATIONALE UNITAIRE

**A Paris, le 14 juin 2016 à 13h00, place d'Italie**

**Je fais partie des 70% de *minoritaires*  
qui demandent le retrait de la loi travail**

## ET Je m'exprime par une VOTATION CITOYENNE



La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié(e)s, jeunes, privé(e)s d'emplois, retraité(e)s et citoyen(e)s de s'engager dans la mobilisation.  
**PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT VOTRE BULLETIN DE VOTE !**